



**AVEC VOTRE DON IFI, SOUTENEZ
LES FAMILLES EN GRANDE PRÉCARITÉ !**

FONDATION **RICHESSSES** & le lien
PAUVRETE
SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS

GUIDE D'INFORMATION 2020

EDITO

Réunie autour d'un but commun : aider les familles vivant dans des situations de précarité et de misère, la Fondation Richesses & Pauvreté : le lien, sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, soutient les projets de solidarité en faveur des familles en difficulté et des personnes les plus fragiles de notre communauté, portés entre autres par l'association Mazone. Ces familles nécessitent un accompagnement pour sortir de cette situation, prendre le chemin de la réinsertion et retrouver leur autonomie.

Vous trouverez dans ce document les informations nécessaires et utiles pour réaliser des dons encouragés par la fiscalité, vous permettant ainsi de donner un véritable sens à votre Impôt sur la Fortune Immobilière. Cette formidable opportunité doit être exercée dans une démarche de transparence et de confiance.

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine associatif, je sais combien les attentes des plus défavorisés sont importantes. L'heure est à la solidarité car la pandémie du COVID-19 ne fait qu'aggraver la situation, certaines familles ne pouvant même plus subvenir à leurs besoins essentiels.

Convaincu que les projets soutenus par notre fondation emporteront votre adhésion, je vous remercie de votre confiance et de votre solidarité.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères et fidèles salutations.

Éric BENDRIEM
Membre fondateur



LE COMITÉ DE GESTION DE LA FONDATION

PRÉSIDENT : Michel HAMOU *Chef d'entreprise*

MEMBRE : Philippe ABRAHAMI *Chef d'entreprise*

MEMBRE : Éric BENDRIEM *Fondateur de l'association Mazone*

AU TITRE DE LA FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS :
UN REPRÉSENTANT DE LA FJF



RAPPEL DES CHANTIERS ET DES OBJECTIFS

URGENCES :

La remise sur pied d'urgence des familles qui ont basculé dès le début de la pandémie du COVID-19. Cet encadrement comprend un soutien administratif pour accéder aux aides de l'état, une aide alimentaire le temps nécessaire, une aide financière pour faire face aux dettes en cours ainsi qu'un accompagnement pour retrouver un emploi stable.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES :

Une assistance aux familles en situation de grande détresse à travers une aide alimentaire et sanitaire de première nécessité. Au-delà de cette aide, elle propose des programmes complémentaires selon les besoins spécifiques de chaque famille : Bourse à l'emploi, Mazonne Dentaire et Mazonne Rénovent notamment. Cet encadrement à 360° a pour objectif de guider avec succès ces familles vers la réinsertion sociale et l'autonomie financière.

ENFANTS :

Une attention spécifique est réservée aux enfants à travers des programmes de soutien scolaire, des sorties spéciales en temps de fêtes et des cadeaux personnalisés lors de célébrations.

PRISE EN CHARGE DES PLUS FAIBLES

Une aide spécifique est dédiée aux familles monoparentales et aux personnes âgées qui font face à des difficultés particulières et ont du mal à se réinsérer. Un soutien tout particulier est également apporté aux personnes sans domicile fixe de la communauté.



TABLEAU DE CORRESPONDANCE

En effectuant votre don auprès de 'la FONDATION RICHESSES & PAUVRETE : LE LIEN' Vous bénéficiez grâce à la Loi de Finance 2018 d'une réduction fiscale de 75% dans la limite de 50 000 €.

Concrètement, voici comment votre don IFI permettra de soutenir les personnes de notre communauté en grande précarité :

MONTANT DE VOTRE DON	COÛT RÉEL DE VOTRE DON	VOUS OFFREZ UNE AIDE ALIMENTAIRE POUR :
310 €	77.50 €	1 COUPLE PENDANT 3 MOIS
619 €	154,75 €	1 COUPLE PENDANT 6 MOIS
1238 €	309,5 €	1 COUPLE PENDANT 12 MOIS
3120 €	780 €	1 FAMILLE DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS
6240 €	1560 €	2 FAMILLES DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS
9360 €	2340 €	3 FAMILLES DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS
15 600 €	3900 €	5 FAMILLES DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS
31 200 €	7800 €	10 FAMILLES DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS
46 800 €	11 700 €	15 FAMILLES DE 5 PERS. PENDANT 12 MOIS

*Vous êtes soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), conformément à la loi de Finances 2018 qui maintient le dispositif de déductibilité du don de l'impôt si la valeur de votre patrimoine net taxable dépasse le seuil d'imposition de 1 300 000 €. Votre IFI est calculé selon un barème progressif (taux pour un patrimoine net taxable).

COMMENT ÇA SE PASSE EN 2020 AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ?

Un don de 500€ me coûtera en réalité 125€.
Mais concrètement, comment cela va se passer avec le prélèvement à la source ?



MAZONE

Apporter chaque jour aux plus démunis,
espoir, aides & sourires



375€



1# Si j'effectue un don de 500€, j'ai le droit à une réduction de 375€

2# Je reçois un acompte de 60% de la réduction d'impôt de l'année précédente. (réduction payée en 2019 au titre des dépenses de 2018)

3# J'effectue ma déclaration de revenus 2019, et je mentionne le don de 500€.

4# Le solde de ma réduction d'impôt relative au don de novembre 2019 m'est restitué par l'administration fiscale.

12 SECONDES POUR TRANSFORMER SON IFI EN DON

12 MOIS D'AIDES ALIMENTAIRES ET SOCIALES.

- En plus de l'aide alimentaire, un accompagnement des familles dans les périodes de difficultés qu'elles traversent et un accompagnement vers la réinsertion sociale et l'autonomie financière est proposé.



Le nombre d'appels de détresse ne cesse d'augmenter en raison du COVID-19.

Mettez votre IFI à profit pour qu'unis et solidaires nous puissions répondre à tous ces appels.

COMMENT PROCÉDER ?

En effectuant votre don auprès de « la FONDATION RICHESSES ET PAUVRETÉ : LE LIEN » vous bénéficiez, grâce à la Loi de Finance 2018, d'une **RÉDUCTION FISCALE DE 75% DANS LA LIMITE DE 50 000 €.**

Vous choisissez ainsi de réaliser un geste de solidarité en faveur des programmes de notre association partenaire.

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, vous pouvez effectuer votre versement :



Par internet via le lien sécurisé :
www.mazone.org/ifi2020



Par chèque à libeller à l'ordre de :
**Fondation Richesses
et Pauvreté, le lien**
34, avenue Charles de Gaulle
93240 Stains



Je donne en faveur de la Fondation Richesses & Pauvreté, le lien

A adresser à la **Fondation Richesses et Pauvreté, le lien**
34, avenue Charles de Gaulle 93240 Stains - Tél.: 01 48 21 00 30

Montant de mon versement :€ . Cerfa en retour

MME / MLLE / M.

Prénom :Tél.:

Adresse :

Mail:@.....

POUR UN ÉCHANGE EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ
CONTACTER ERIC BENDRIEM : AU 01 77 35 31 05